

EUROMED REPORT

Edition no 18

9 novembre 2000

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les Conseils économiques et sociaux et institutions similaires de 27 pays, dont Israël et les Territoires palestiniens, conviennent d'un message conjoint à adresser à la Conférence ministérielle de Marseille

Les 2 et 3 novembre, des participants de 27 pays de la zone euroméditerranéenne, notamment la Syrie, la Jordanie, le Liban, l'Égypte, Israël et les territoires palestiniens, se sont rencontrés à Naples pour le VIème Sommet euroméditerranéen des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires. Depuis 1995, les Conseils économiques et sociaux (CES) et institutions similaires du bassin méditerranéen entretiennent des contacts réguliers afin de *contribuer à une meilleure compréhension des grandes questions intéressant le partenariat euroméditerranéen et à améliorer la connaissance réciproque des réalités économiques et sociales de la région*. Les Conseils économiques et sociaux et institutions similaires estiment qu'ils comptent parmi les plus importants représentants qualifiés de la société civile organisée, en raison de la présence en leur sein des principaux responsables représentatifs des forces économiques et sociales. Les Conseils économiques et sociaux se considèrent comme les représentants qualifiés de la société civile organisée en raison de la présence en leur sein des principaux responsables représentatifs des forces économiques et sociales.

Le VIème Sommet a adressé une motion à la IVème Conférence ministérielle, qui se tiendra à Marseille les 15 et 16 novembre 2000. Les participants soulignent que **la construction d'une zone de paix, de sécurité, de libre échange et de prospérité euroméditerranéenne nécessite, pour sa réalisation, un dynamisme convergent des économies, des cultures et des structures sociales**. Les participants au Sommet appellent les ministres des Affaires étrangères à reconnaître l'importance de sommets socioprofessionnels annuels, l'intérêt des projets issus de ces rencontres et l'utilité d'un dialogue permanent et structuré avec la société civile organisée. Un appel est lancé aux 27 ministres qui participeront à la conférence de Marseille afin qu'ils donnent un nouvel élan au processus de Barcelone, notamment pour ce qui concerne le troisième volet du partenariat, qui prévoit une valorisation accrue de la dimension sociale, culturelle et humaine.

Dans la déclaration finale, les participants **déplorent l'état de tension existant au Moyen-Orient**, expriment leur **grande préoccupation** au sujet des événements sanglants que vit la région, dont les victimes sont essentiellement des civils, et rappellent que l'établissement d'une paix juste et durable, dans l'esprit d'engagement positif et pacificateur de la rencontre entre M. PERES et M. ARAFAT et dans le respect du cadre des Nations Unies, est une condition nécessaire au développement de la région. Les participants soutiennent vivement les actions visant la conclusion des accords de paix au Moyen-Orient par l'adoption de la Charte de paix et de stabilité et réitèrent solennellement leur soutien au texte de la Déclaration de Barcelone appelant au respect de *"l'égalité de droits des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes, en agissant à tout moment conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies et aux normes pertinentes du droit international, y compris celles qui ont trait à l'intégrité des États, tels qu'ils figurent dans des accords entre les parties concernées"*.

EUROMED REPORT

Edition no 18

9 novembre 2000

Ont également été évoqués durant le Sommet : l'importance de la contribution de la société civile et la nécessité de renforcer la dimension sociale du partenariat euroméditerranéen; un plaidoyer en faveur d'un véritable programme social euroméditerranéen; la nécessité de développer le dialogue social notamment par la mise en oeuvre de programmes de coopération; et la volonté de renforcer l'éducation et la formation professionnelle et d'assurer une meilleure insertion des jeunes et des femmes sur le marché du travail.

Deux rapports spécifiques ont été examinés : *"La formation en agriculture"* et *"Les politiques d'innovation des PME et de l'artisanat dans une perspective de développement durable : le financement et l'accès à l'information"*. S'agissant de l'agriculture, il a été observé que malgré leur grande diversité, les agricultures méditerranéennes offrent des caractéristiques communes car elles sont le pilier des économies contemporaines et de leur développement. La réforme agricole est nécessaire, mais elle ne peut se faire sans des objectifs politiques forts. Un élément clé est la nécessité de formation et de vulgarisation, ainsi que d'une intensification des investissements dans la recherche. Le rôle déterminant des femmes dans l'agriculture est reconnu, en particulier s'agissant du développement des activités comme l'agrotourisme ou l'artisanat.

En matière d'innovation dans les PME et l'artisanat, les participants au Sommet recommandent : a) que des actions conjointes dans le domaine de la recherche et du développement soient prises afin de renforcer les objectifs du processus de Barcelone en faveur d'initiatives visant le développement économique des pays partenaires méditerranéens et de renforcer la participation des PME des deux rives de la Méditerranée aux programmes communautaires qui concernent des activités de recherche et de développement technologique; b) que l'utilisation de nouvelles technologies dans les PME soit encouragée; c) que des mesures répondant aux exigences des PME et du secteur artisanal soient introduites, en particulier dans le domaine de l'assistance et du conseil technique et technologique; et d) que soient créées des agences qui joueront un rôle d'intermédiaires dans la promotion et l'application des innovations technologiques dans les PME et les entreprises artisanales.

Pour de plus amples informations sur le sommet, veuillez contacter Ellen Durst, tél. +32 2 546 9845, ou e-mail: ellen.durst@esc.eu.int

Pour toute information complémentaire sur le CES européen et ses activités, contactez Nick FOSTER, chargé des relations avec la presse, au +32 2 546 9207, ou e-mail: nicholas.foster@esc.eu.int.